

## COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC

### Questions complémentaires du 21 octobre 2010

---

#### QUESTION

- *Quels sont les montants de crédit d'impôt remboursables pour frais d'exploration que l'on peut envisager pour les entreprises à court, moyen et long terme ? Par exemple, combien Junex, qui a déjà 30 millions de frais d'exploration reportés, pourra-t-elle aller chercher dans les années à venir en crédit d'impôt remboursable pour exploration ?*

#### RÉPONSE DU MFQ

- Les incitatifs fiscaux sont destinés à stimuler la réalisation de travaux d'exploration pour développer et mettre en valeur les ressources naturelles. Au Québec, comme ailleurs au Canada, ils s'appliquent aux activités minières, pétrolières et gazières.
- Les dernières données réelles disponibles sur le coût des dépenses fiscales sont relatives à l'année 2007. Pour cette année d'imposition :
  - le coût du régime d'actions accréditives s'établit à 45 M\$;
  - le coût du crédit d'impôt relatif aux ressources s'établit à 119 M\$.
- Ces coûts fiscaux sont attribuables à l'ensemble des frais d'exploration (mine, pétrole et gaz) déclarés à l'égard du crédit d'impôt relatif aux ressources et du régime d'actions accréditives. Comme pour toutes les dépenses fiscales, ces évaluations correspondent au coût total de chaque mesure. Dans ce cas, il s'agit du coût pour toutes les ressources.